



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le quatorze octobre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 7 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2022D7-3-3-157**

**OBJET: POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL**

**GARANTIE D'EMPRUNT A TARN ET GARONNE HABITAT**

**RÉHABILITATION DE 6 LOGEMENTS, RÉSIDENCE LES CYPRÈS À MALAUSE**

**Etaient présents :**

Commune d'AUVILLAR	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel (a donné pouvoir à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	M. Patrice DESSIN en remplacement de Mme CLUCHIER MC
Commune de LAMAGISTERE	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de LE PIN	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	Mme MAERTEN Marie Bernard (a donné pouvoir à JP TERRENNE) M. MARTINAT Emmanuel (a donné pouvoir à D. ZANIN)

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de MANSONVILLE	M. BERTHET Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe (a donné pouvoir à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES) M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à JM. BAYLET) M. LOPES Ernest Mme PERE Catherine M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane (a donné pouvoir à E. HOHOL)

Absents excusés :

Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	Attaché Territorial

Madame Cathy PERE a été désignée Secrétaire de séance.

2022D7-3-3-157

**OBJET: POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL**

GARANTIE D'EMPRUNT A TARN ET GARONNE HABITAT

Réhabilitation de 6 Logements, résidence Les Cyprès à Malause

Vu les articles L 511-4 et L 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt n°137900 en annexe signé entre : OFFICE PUBLIC D'HLM DE TARN ET GARONNE HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations.

**Article 1 :**

L'assemblée délibérante de la Communauté de Communes des Deux Rives à Valence d'Agen, accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 143 747 € souscrit par l'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°137900 constitué d'une ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :**

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le Conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'approuver les propositions du Président,
- d'accorder la garantie de la Communauté de Communes à hauteur de 30 % du prêt de 143 747 € contracté par Tarn et Garonne Habitat, pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

Fait à Valence d'Agen, le 14 octobre 2022  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 17 octobre 2022

La secrétaire de séance désignée  
Adjointe au Maire de Valence d'Agen

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

  
Cathy PERE

  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES DEUX RIVES**

  
Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **20 OCT. 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **20 OCT. 2022**

## AR Préfecture

### **POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL GARANTIE D'EMPRUNT A TARN ET GARONNE HABITAT Réhabilitation de 6 Logements, résidence Les Cyprès à Malause**

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221014-  
2022D\_7\_3\_3\_157-DE

Numéro d'acte : 2022D\_7\_3\_3\_157

Date de décision : 14/10/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-3-3-0-0 (Finances locales / Emprunts /  
garanties d'emprunt)

Fichier acte : 2022D7-3-3-157 POLITIQUE DE  
LOGEMENT SOCIAL GARANTIE  
D'EMPRUNT A TARN ET GARONNE  
HABITAT - LOGEMENTS MALAUSE.pdf

---

Fichier(s) annexes(s) : 2022D7-3-3-157 contrat de pret malause.pdf

---

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 20/10/2022 16:21:38

**Date de réception de l'AR : 20/10/2022 16:21:50**